

## MOT DU PRÉSIDENT

### POUR L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

L'université québécoise est soumise à une attaque sans précédent. Gouvernance, hausse des droits de scolarité, sous financement, privatisation : les autorités gouvernementales mènent des politiques contre les principes et les missions qui sous-tendent le rôle des universités québécoises depuis leur fondation. Nous devrions nous « adapter », c'est-à-dire nous abandonner aux forces du marché, aux intérêts des clientèles. Comme si le « marché du savoir » pouvait faire l'économie du bien commun des citoyennes et des citoyens.

C'est pourquoi les organisations étudiantes et syndicales du milieu universitaire, incluant notre Syndicat de par notre affiliation à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), réunies au sein de la Table des partenaires universitaires (TPU), ont convié le 25 novembre dernier les membres des communautés universitaires à une journée nationale de réflexion sur l'avenir des universités québécoises. Au cours de cet événement, la TPU a rendu public le « Manifeste de l'université québécoise – Pour une université libre, accessible, démocratique et publique » (<http://www.universite-quebecoise.org/wp-content/uploads/TPU-Manifest-long-low.pdf>).

« Devant l'insuffisance du processus consultatif lancé récemment par la ministre de l'Éducation et les attaques répétées envers le caractère public, accessible et libre des universités, notre manifeste, qui interpelle le gouvernement du Québec et l'ensemble de la population québécoise, aborde en profondeur les enjeux fondamentaux auxquels font face les universités. »

En ce sens, la rencontre convoquée par la ministre de l'Éducation le 6 décembre prochain vise particulièrement à convenir des modalités d'une hausse des droits de scolarité, des modes d'évaluation de la performance du réseau universitaire et de l'arrimage des universités aux impératifs économiques. Face à ce type de consultation, les groupes étudiants et syndicaux continuent plus que jamais à promouvoir la tenue d'États généraux démocratiques et ouverts pour que la mise au jeu se fasse en fonction de la mission fondamentale de nos institutions universitaires.

Dans un monde dominé par l'économisme grossier, il nous faut résister. Que ce soit pour la défense et la promotion de notre enseignement, ou la défense de notre université et de l'idée même de l'Université publique, la mobilisation est essentielle pour résister et être des citoyens.

GUY DUFRESNE



# NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU

## 23 NOVEMBRE 2010

Voici un résumé des principaux moments du dernier conseil syndical.

Dans son allocution d'ouverture, le président a abordé certains aspects du travail syndical des derniers jours notamment l'action de visibilité lors de l'accompagnement du CAART à la réunion du Comité de relations professionnelles (CRP). Il a aussi souligné les « petits déjeuners » offerts par le Syndicat dans le cadre de la Journée nationale des chargées et chargés de cours. Tenues les 22, 23 et 24 novembre, ces rencontres visaient à illustrer la place des chargés de cours, les principales demandes syndicales et l'évolution de l'intégration.

Le président a aussi mentionné la manifestation organisée par la CSN en soutien aux travailleuses et travailleurs du *Journal de Montréal* qui se tiendra le 4 décembre. Finalement, il a fait un rapport sur l'attribution de ses charges syndicales comme le stipulent nos statuts et règlements.

### **Intégration : 20 ans après**

Le vice-président aux affaires universitaires a, par la suite, tracé un historique de l'intégration depuis son instauration en 1990 dans la foulée de la « grève des cœurs » de 1987. Au chapitre de la représentation, il a mentionné que de 70 chargées et chargés de cours sur divers comités en 1990-1991, le nombre dépasse actuellement plus de 500 personnes. Du côté du fonds d'intégration, les montants sont maintenant de 500 000 \$ annuellement, alors qu'il était de 625 000 \$ pour l'ensemble des trois premières années.

Un long et stimulant échange a suivi, traçant des perspectives d'évolution en lien avec les problèmes concrets dans plusieurs départements.

### **Convention collective**

Le vice-président à la convention collective a abordé plusieurs éléments. Il a rappelé que cette année encore, plusieurs chargées et chargés de cours n'avaient pas accepté la ou les charges de cours qui leur avaient été attri-

buées, quelques heures avant la fin du processus. Des membres du CAART ont téléphoné à tous ces membres.

Il a expliqué la décision du Syndicat d'aller en contestation judiciaire concernant la décision d'un commissaire de la Commission des relations de travail qui pourrait affecter la clause de double emploi de la convention collective.

Au point Équité salariale intergroupe, soit les discussions autour des lettres d'entente 400 et 401, il a souligné un changement radical dans le comportement de la partie patronale qui serait maintenant ouverte à la discussion. Il s'attend à une nouvelle offre de leur part à la suite du dépôt d'une proposition syndicale. Il a aussi souligné que l'Université serait disposée à débiter les discussions autour du renouvellement de notre convention collective plus tôt que prévu. Le Syndicat recherche une entente préalable sur les lettres d'entente.

## **V A D E - M E C U M**

### **MARDI 7 DÉCEMBRE**

*DERNIER 5 À 7 SYNDICAL DU TRIMESTRE*  
Dès 17 h au A-R542

### **VENDREDI 10 DÉCEMBRE**

*FÊTE DE NOËL DU SYNDICAT*  
*ITHQ - sur réservation seulement*

### **VENDREDI 17 DÉCEMBRE**

*ASSEMBLÉE GÉNÉRALE*  
Dès 13 h 15 au DS-R510

### **DU 22 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER**

*FERMETURE DU SYNDICAT POUR LA*  
*PÉRIODE DES FÊTES - DE RETOUR LE 5*  
*JANVIER 2011!*

Les membres du Conseil syndical ont adopté une proposition à l'effet d'appuyer la demande de la direction du Syndicat de la nécessité d'obtenir en premier lieu un règlement sur la lettre d'entente 401.

### **Solidarité**

Les membres ont accordé un don de 1 500 \$ au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI). Voir le texte page 7.

La trésorière a ensuite rappelé les principaux éléments du conflit au *Journal de Montréal* et annoncé de nouveau la tenue d'une manifestation le 4 décembre.

Le vice-président à l'information a traité sommairement du mouvement de « grève » à l'UQAM dans le but de s'opposer aux mesures du gou-

vernement Charest, notamment une hausse prévue des droits de scolarité. Sur cette question, les membres ont endossé une proposition à l'effet d'appuyer le mouvement de mobilisation des étudiantes, étudiants ainsi que leurs revendications.

Les membres ont aussi, par voie de résolution, demandé à l'UQAM des éclaircissements concernant le courriel du 22 novembre sur le processus de mise en place en cas de mésentente dans un groupe cours et sur l'utilisation du vocable « boycottage » au lieu de celui de « grève ».

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## **PROJET PILOTE - ATTRIBUTION D'ACTIVITÉS CONNEXES À L'ENSEIGNEMENT ET D'INTÉGRATION OCTROYÉES ANNUELLEMENT PAR LE COMITÉ DE LIAISON INSTITUTIONNEL<sup>1</sup>**

Le projet pilote qui permettait l'engagement de dix (10) personnes chargées de cours sur une base annuelle a pris fin à l'été 2010. À la suite de l'évaluation de ce projet, une nouvelle entente tripartite entre l'UQAM, le SCCUQ et le SPUQ a fait l'objet d'un deuxième projet pilote permettant l'attribution de trente (30) charges de cours octroyées annuellement (sur deux ou trois trimestres) et visant la réalisation d'activités connexes à l'enseignement et d'intégration. Cependant, pour l'année 2010-2011, les projets se dérouleront exceptionnellement aux trimestres d'hiver et d'été 2011.

### **Tâches pouvant être assumées par les personnes chargées de cours engagées pour réaliser des activités connexes**

Les activités pouvant faire l'objet de demandes sont des tâches connexes qui dépassent par leur ampleur les projets d'intégration habituels (bien que certaines tâches de nature plus ponctuelle puissent être incluses dans la demande départementale).

Ces tâches sont celles liées à des activités pédagogiques telles que :

- la participation à :
  - des comités;
  - l'élaboration, l'évaluation ou la révision de cours ou de programmes de premier cycle;
  - la coordination des personnes concernées par l'enseignement des cours crédités (personnes chargées de cours et auxiliaires d'enseignement);
- le développement de matériel pédagogique;
- la responsabilité de travaux pratiques, d'ateliers ou de laboratoires.

### **Procédure et l'échéancier de mise en œuvre**

Une assemblée départementale qui souhaite obtenir un certain nombre de ces charges de cours, identifie les tâches reliées à des activités pédagogiques qui pourraient être réalisées, selon les besoins du département et formule une demande en ce sens. On indique le nombre de charges de cours demandées soit deux (2) charges de cours ou trois (3) charges de cours et la répartition selon les trimestres pour une seule personne chargée de cours.



→ Pour le trimestre d'hiver 2011 et/ou d'été 2011, la directrice, le directeur de votre unité d'embauche a **jusqu'au 26 novembre 2010** à 17 h pour faire parvenir une demande au Service du personnel enseignant, si il désire voir réaliser des activités connexes à l'enseignement dans votre unité. Ce projet devra néanmoins faire l'objet d'une résolution de l'assemblée départementale, résolution qui devra être reçue au plus tard le lundi 6 décembre 17 h par le Service du personnel enseignant.

### **Critères d'admissibilité pour un engagement sur une base bi-trimestrielle ou tri-trimestrielle**

Seules les personnes chargées de cours :

- détentrices d'une maîtrise, sauf si un département indique une exigence moindre;
- en simple emploi;
- inscrites sur la liste de pointage du département concerné depuis au moins douze (12) trimestres;
- ayant enseigné au moins dix-huit (18) charges de cours de trois (3) crédits chacune ou l'équivalent en crédits à l'UQAM;

peuvent poser leur candidature pour obtenir des charges de cours reliées aux activités connexes.

Le Comité de liaison institutionnel (CLI), conformément à son mandat (clause 14.03), procède à l'allocation des charges de cours dans les départements. Le Comité doit s'assurer que l'attribution des charges pour activités connexes se fera dans le plus de départements possible.

L'affichage de ces charges pour activités connexes se fera alors dans chacun des départements concernés et seules les personnes chargées de cours de ce département satisfaisant les critères d'admissibilité pourront poser leur candidature.

### **L'affichage (durée et contenu)**

**Pour les trimestres de l'hiver et de l'été 2011 :**

La période d'affichage aura lieu dans les départements et sur le site internet du Service des ressources humaines à l'adresse [www.rhu.uqam.ca](http://www.rhu.uqam.ca), sous la rubrique « Chargé de cours » et l'onglet « Activités connexes », et ce, **du 13 décembre au 22 décembre 2010 inclu-**

**sivement.** Le Service du personnel enseignant transmettra par courriel aux personnes chargées de cours qui ont du pointage dans le département, les affichages des projets.

### **Le contenu de l'affichage**

L'affichage indique notamment :

- les tâches liées aux activités connexes;
- les qualifications et aptitudes requises pour les tâches liées à des activités connexes;
- la maîtrise du français parlé et écrit;
- un rappel des critères d'admissibilité nommés ci-haut;

les exigences particulières en lien avec les tâches et les activités;

la répartition du nombre de charges selon le trimestre;

le nombre de charges de cours reliées à des activités connexes obtenu par le département;

s'il y a lieu, l'horaire ou l'échéancier proposé pour la réalisation de ces activités.

Dans les départements qui obtiennent des charges de cours reliées à des activités connexes à l'enseignement, l'assemblée départementale (ou un comité désigné par elle) fixe les exigences particulières en lien avec les tâches et les activités à indiquer lors de l'affichage.

### **Période de dépôt des candidatures auprès de la direction du département**

Le dépôt des candidatures doit être fait au plus tard à 17 h, **le vendredi 14 janvier 2011, à votre département.**

### **La sélection**

La sélection de la personne la plus compétente à réaliser les activités et les tâches offertes se fait en tenant compte :

- des activités et des tâches affichées;
- des critères d'admissibilité mentionnés ci-haut;
- des exigences particulières en lien avec les tâches et les activités établies par l'assemblée départementale;
- du pointage des personnes chargées de cours qui ont enregistré leur désir et leur disponibilité à réaliser ces activités connexes à l'enseignement.

L'assemblée départementale procède au choix du ou des personnes candidates, à partir de la liste des candidatures.

En cas de compétence équivalente, la personne chargée de cours ayant le plus de pointage dans ce département aura priorité.

Pour les trimestres d'hiver et/ou d'été 2011, les départements procèdent selon leur échéancier mais dès que possible la directrice, le directeur du département transmet, au Service du personnel enseignant, la résolution de l'assemblée départementale recommandant l'engagement de la personne chargée de cours sélectionnée. La résolution doit indiquer le nom de la personne chargée de cours sélectionnée ainsi que la date de début du projet.

Pour les trimestres ultérieurs, l'engagement concernant les activités connexes se fera à compter du trimestre d'automne de chaque année et se répartit sur les trimestres d'automne, d'hiver et/ou d'été.

### **Conditions de travail de la personne chargée de cours qui obtient des charges de cours pour réaliser des activités connexes**

La personne chargée de cours qui obtient des charges de cours pour la réalisation d'activités connexes bénéficie des dispositions de la convention collective UQAM - SCCUQ.

Elle peut donc obtenir des charges de cours en vertu des mécanismes d'attribution des charges de cours prévus notamment aux clauses 10.11, 10.16, 10.17 et 10.20 de la convention collective.

Les charges de cours octroyées en vertu du présent projet sont comptabilisées comme toute autre charge de cours aux fins de l'application des clauses 8.07 et 13.06, la personne chargée de cours accumulant un (1) point/cours par charge de cours obtenue reliée à la réalisation d'activités connexes.

La personne chargée de cours est rémunérée suivant son échelon salarial pour chaque charge de cours obtenue reliée à la réalisation d'activités connexes et avec les mêmes avantages qu'une charge de cours d'enseignement.

Lors de l'attribution des charges de cours, la charge de cours attribuée (ou les charges de

cours attribuées) pour des activités connexes est réputée obtenue (sont réputées obtenues) à la première étape prévue à la clause 10.11.

Une charge de cours en activités connexes à l'enseignement comprend 10 heures/semaine, et ce, pendant tout le trimestre ou l'équivalent pour un total de 150 heures et ne peut donner lieu à une rémunération additionnelle. Les charges de cours pour activités connexes sont réputées appartenir aux trimestres identifiés lors de l'affichage.

La personne chargée de cours qui accepte des charges de cours pour des activités connexes à l'enseignement ne peut, pendant les trimestres où elle est sous contrat pour ces charges, bénéficier de la prolongation de son pointage aux fins de l'application des paragraphes d), f), j) et l) de la clause 8.08 lors des cas suivants : un congé syndical, une exemption pour poursuivre ses études, une bourse de perfectionnement contactée en regard de la clause 16.01 a) ou un contrat de travail à l'étranger.

Cette personne utilise le bureau équipé d'un ordinateur et d'un téléphone qui peut être partagé avec les personnes chargées de cours de l'unité.

La personne chargée de cours remet à la direction de son département un rapport d'activités réalisées ou tout autre élément s'y rapportant.

COMITÉ DES AGENTES ET AGENTS  
DE RELATIONS DE TRAVAIL

<sup>1</sup> Ce texte a été rédigé à partir du document du 25 octobre 2010 portant sur le projet pilote et de documents administratifs établis par le Service du personnel enseignant.





**Projet pilote relativement à l'attribution d'activités connexes à l'enseignement et d'intégration octroyées annuellement par le Comité de liaison institutionnel**

**PROCÉDURE ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

**Trimestre d'hiver et d'été 2011**

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>DATE</b>
<b>Dépôt des demandes</b> au Service du personnel enseignant. Les départements doivent remplir le formulaire « Projet associé à des activités connexes annuelles ».	Au plus tard le 26 novembre 2010
<b>Analyse, par le Comité de liaison institutionnel</b> , des demandes déposées par les départements.	7 décembre 2010
<b>Réponse aux départements</b> par courriel avec les directives pour l'affichage du projet.	Au plus tard le 9 décembre 2010
La <b>période d'affichage</b> aura lieu dans les départements et sur le site internet du Service des ressources humaines à l'adresse <a href="http://www.rhu.uqam.ca">www.rhu.uqam.ca</a> , sous la rubrique « Chargé de cours », l'onglet « Activités connexes ». Le Service du personnel enseignant transmettra par courriel aux personnes chargées de cours qui ont du pointage dans le département, les affichages des projets.	Du 13 décembre au 22 décembre 2010 inclusivement.
<b>Période de dépôt des candidatures</b> auprès de la direction du département	Jusqu'au plus tard le vendredi 14 janvier 2011 17 h
L'assemblée départementale, ou un comité désigné par celle-ci, <b>sélectionne les candidates, candidats</b> à partir de la liste des candidatures reçues au département.	Selon le calendrier du département.
La directrice, le directeur du département transmet, au Service du personnel enseignant, la <b>résolution de l'assemblée départementale recommandant l'engagement de la personne chargée de cours sélectionnée</b> . La résolution doit indiquer le nom de la personne chargée de cours sélectionnée ainsi que la date de début du projet.	Dès que possible.

## CAMPAGNE DU CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS

Les travailleuses et les travailleurs immigrants constituent depuis toujours une part importante de la main-d'œuvre ouvrière. Ce sont surtout les secteurs manufacturiers du textile, du vêtement, de la restauration, de l'hôtellerie et de l'entretien ménager qui embauchent ces travailleurs, des secteurs non syndiqués et offrant des conditions de travail souvent précaires. Pour ces personnes récemment arrivées, l'obtention d'un emploi et la stabilité sur le marché du travail sont cruciales. Le travail est à la fois une nécessité de survie, leur principale stratégie d'intégration et surtout un des principaux motifs d'immigration.

Ces personnes ont immigré pour offrir de meilleures conditions de vie à leurs enfants, pour vivre et travailler en toute dignité. La précarité de leurs conditions économiques, leurs difficultés à fonctionner dans les langues de la société d'accueil et l'absence de leur réseau social et professionnel font en sorte que ces personnes acceptent des conditions de travail précaires. Ayant des difficultés de communication, les consignes de sécurité ne sont pas toujours bien saisies. La plupart de ces travailleurs sont originaires de pays où l'environnement de travail est peu ou pas régi par des normes de sécurité.

Dans le secteur horticole (production de fruits et légumes), l'utilisation de la main-d'œuvre

demeure intense. Un des ingrédients nécessaires à la consolidation agro-industrielle du secteur horticole est donc la disponibilité de nombreux travailleurs précaires disposés à accepter les conditions de travail difficiles de ce secteur. Les grandes fermes ont besoin de travailleurs *just-in-time* [en flux tendu].

Les cas d'exploitation sont nombreux et revêtent parfois des allures légales. L'émission « Enquête » à la télévision de Radio-Canada (diffusée le 21 octobre 2010), a fait la démonstration que certaines agences de placement sont des entreprises de fraude organisée. Ces agences exploitent des personnes qui sont aux abois pour trouver de quoi survivre et qui ont une faible connaissance du marché du travail et des lois.

La campagne annuelle du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI-IWC) est fixée cette année à 10 000 \$.

### **Centre des travailleurs et travailleuses immigrants**

6420, avenue Victoria Bureau 9  
Montréal, QC, H3W 2S7

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE MICHEL ADÈS

Michel Adès, chargé de cours au département de mathématiques, a reçu le prix d'excellence en enseignement de l'UQAM, édition 2010, volet *Influence sur la qualité d'apprentissage des étudiantes et des étudiants*. Cette récompense souligne son esprit d'innovation et les retombées positives de ses pratiques académiques.

Michel Adès avait reçu un prix d'excellence en enseignement de la Faculté des sciences pour l'année 2007-2008.

Ces prix reconnaissent tant la compétence que la valorisation de la qualité de l'enseignement du récipiendaire.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## BATAILLE MAJEURE AU JOURNAL DE MONTRÉAL

Une importante bataille se mène actuellement au *Journal de Montréal*. L'enjeu majeur réside dans le plan d'affaire de Quebecor Media de se désengager de la Presse canadienne, qui est une coop formée de tous les journaux canadiens couvrant tous les événements du pays. Au besoin, les chefs de pupitre peuvent y piger des articles. Quebecor Media, qui possède plusieurs médias au Canada, a créé son agence de presse qui se nomme l'agence QMI. En créant cette agence, Quebecor Media s'est donné les moyens de couvrir plusieurs événements locaux en ne recourant qu'à ses journalistes. Ainsi, le compte rendu de la Coupe Grey, alors qu'elle se déroulerait en Alberta et où participeraient les Alouettes, serait fait par un journaliste de l'agence QMI. L'article pourrait être repiqué par tous les médias de Quebecor, que ce soit le *Sun Media*, le *24 heures*, le *Journal de Montréal*, le *Journal de Québec* ou encore *Canoë* ou *TVA*. Ça, c'est de la convergence et c'est très dangereux.

La bataille que mène le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (STIJM) pour éviter que la salle de nouvelle se

retrouve à 17 journalistes au lieu de 82 ou 87 est le véritable enjeu pour les médias.

Une pétition circule en ce moment en appui aux travailleuses et travailleurs en lutte. Vous pouvez la signer en ligne au : <http://www.csn.qc.ca/web/csn/petition-boy-cottage-journal-de-montreal>

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information



**Manifestation**  
**Samedi 4 décembre**  
**au parc La Fontaine**  
(à l'angle des rues Cherrier et du Parc La Fontaine)  
Rassemblement à 12 h. Départ à 13 h pour converger vers les locaux du Journal de Montréal.

**APRÈS PLUS DE 22 MOIS DE LOCK-OUT**  
Rassemblement en appui aux 253 lock-outés du Journal de Montréal:

- pour un règlement respectueux des travailleuses et des travailleurs;
- pour la modernisation de la loi anti-licieux de grève.

Pour plus d'information, contactez le comité central de la CSN de votre région.

## LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ SOULÈVE LA GROGNE ÉTUDIANTE PARTOUT À TRAVERS LE MONDE

Le mercredi 10 novembre, 40 000 étudiantes et étudiants ont manifesté à Londres contre le triplement des frais de scolarité pour poursuivre leurs études à l'université. Le plus gros contingent d'étudiants provenait des universités londoniennes, environ 3 200 étudiants venaient des universités du sud-est du pays et 4 500 du West Midlands, du Yorkshire et de l'Humberside. La manifestation était organisée par le National Union of Students et par le syndicat des enseignants, l'University and College Union.

Le gouvernement de coalition formé par les conservateurs et les libéraux démocrates compte réduire de 2,9 milliards de livres sterling l'aide financière publique aux universités, afin de juguler un déficit budgétaire atteignant

près de 11 % du produit intérieur brut (PIB). Les étudiantes et étudiants manifestent contre les coupes dans les budgets publics des universités et les augmentations des *tuition fees* (frais d'inscriptions). Il faut savoir que ces frais sont déjà très élevés en Grande-Bretagne.

Et le mouvement étudiant se poursuit. Une nouvelle manifestation s'est tenue en Angleterre à la fin du mois de novembre et en Italie les étudiantes et étudiants se mobilisent aussi contre une réforme semblable du gouvernement de Berlusconi.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information



## NOUVEAU LOCAL POUR LE CSPE

Le Comité de soutien aux parents étudiants (CSPE) a, depuis septembre, un nouveau local avec accès à un poste informatique, une bibliothèque, une aire d'allaitement et un coin jouets pour les enfants. Situé au A-2510 (pavillon Hubert-Aquin), ce local permet d'accueillir agréablement les parents étudiants qui fréquentent l'UQAM.

Lors de l'assemblée générale du SCCUQ du 19 février dernier, les membres avaient accordé un don de 1 000 \$ au CSPE afin de soutenir leur projet de mise sur pied d'une halte-garderie à l'UQAM. Ce don leur avait d'ailleurs été remis lors d'une activité spéciale sur l'heure du dîner au lieu social des chargées et chargés de cours dans le cadre de la Journée internationale des femmes.

Madame Stéphanie Brunet, secrétaire générale et responsable de la documentation et des

archives, rappelle récemment que le CSPE est « en train de développer deux projets qui nous tiennent



extrêmement à cœur : une halte-garderie pour les parents étudiants à l'UQAM et un projet de développement d'une politique familiale à l'Université. » Nous leur souhaitons bonne chance!

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE COURS LAURÉATES DE PRIX ET DISTINCTIONS - FÊTE DU 25 NOVEMBRE 2010

Michel Adès, Mathématiques  
Prix d'excellence en enseignement de l'UQAM 2010

Mouna Andraos, École de design  
Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2010

Louis Babin, Musique  
Concours international IBLA Grand Prize  
Mention spéciale et la deuxième plus haute note accordée aux compositeurs

Paul Bélanger, Études littéraires  
Prix Alain-Grandbois 2010 pour son recueil de poésie *Répit*

François Bourassa, Musique  
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec  
Prix André Gagnon

Virginie Egger, École de design  
Prix Lux 2010  
Grand Prix dans la catégorie Livre pour enfants

Louis Gagnon, École de design  
Concours Grafika 2010  
Coup de cœur du concours

Dominique Malaterre, École de design  
Prix Lux 2010  
Grand Prix dans la catégorie Reportage/Actualité.

Melissa Mongiat, École de design  
Bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2010

Bruce Roberts, École de design  
Prix Lux 2010  
Grand Prix dans la catégorie Livre pour enfants (prix dans les catégories Pièce promotionnelle et Animation)

Paul Turgeon, École de design  
Prix Lux 2010  
Grand Prix dans la catégorie Recherche personnelle et un second prix dans la catégorie Pièce promotionnelle.

William Vazan, ÉAVM  
Prix Paul-Émile-Borduas

# POURQUOI PARTICIPER AU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (RRCCUQ)

Si vous ne cotisez pas déjà au régime de retraite des chargés de cours et si au cours de l'année 2010 vous vous êtes qualifié comme admissible, vous recevrez, ou avez déjà reçu, une lettre de l'employeur vous invitant à adhérer au RRCCUQ.

Cette offre profite à tous, peu importe l'âge. Les plus jeunes s'assurent d'une retraite plus confortable en commençant tôt et les plus âgés y trouvent aussi leur compte, car il n'est jamais trop tard, dit-on!

Notre régime de retraite est un régime à cotisations déterminées ce qui signifie que notre retraite dépendra des sommes accumulées dans le fonds. Plus tôt on adhère, plus intéressantes seront les sommes accumulées. Vous avez le choix de contribuer à 2,75 %, 5,5 % ou 9 % de votre rémunération et l'employeur en met autant. Votre mise de fonds est donc doublée dès le départ. Qui refuserait une augmentation salariale de 9 %? C'est ce qui se produit lorsque vous devenez admissible et que vous ne complétez pas votre adhésion au RRCCUQ. Vous devez répondre en décembre. Ce processus n'est enclenché qu'une fois par année.

## **Les avantages de cotiser au Régime de retraite des chargés de cours**

L'intérêt immédiat de participer au RRCCUQ réside dans la contribution de l'employeur. L'employeur verse le même montant que vous comme contribution. De ce fait, dès le départ vous avez un rendement de 100 %! De plus, votre cotisation au régime vous donne droit à une déduction d'impôt. Il faut préciser que vos cotisations au REER peuvent en être réduites puisque les cotisations au régime de retraite (les vôtres et celles de l'Université) sont prises en considération dans la détermination du facteur d'équivalence qui sert à établir le montant maximum déductible au titre d'un REER pour l'année subséquente.

Le participant au RRCCUQ bénéficie aussi de l'expertise de plusieurs personnes qui suivent les marchés financiers, ont les connaissances en finance requises et s'occupent de ces questions pour lui.

## **Qui sont les chargées et chargés de cours qui peuvent bénéficier de tels avantages?**

Vous devez d'abord être admissible. Pour ce faire, vos revenus, d'un ou de plusieurs employeurs du réseau de l'Université du Québec, doivent atteindre, pour une année civile, une rémunération dont le total équivaut à 35 % du maximum des gains admissibles (MGA). Ce montant augmente chaque année. En 2010, il est de 47 200 \$ soit 16 520 \$.

Tout chargée ou chargé de cours qui est devenu admissible au cours de l'année civile recevra de l'UQAM, vers le mois de novembre, de la documentation lui indiquant son admissibilité au RRCCUQ. Il doit alors remplir le formulaire d'adhésion et le faire parvenir à l'UQAM. Sa demande doit parvenir à l'employeur au plus tard le premier jour de l'année civile suivante.

Lorsque vous avez adhéré au Régime, vous demeurez participant, peu importe les revenus gagnés par la suite. Il est donc important d'adhérer dès que vous devenez admissible.

La valeur de la contribution employeur acquise au participant est à elle seule une raison suffisante pour d'adhérer à votre régime de retraite dès que vous devenez admissible!

Pour l'année 2009, le rendement de notre Régime a atteint 16,13 % par rapport à un rendement du marché de 13,03 %. Jusqu'à présent, l'année 2010 nous a procuré un rendement de 6,5 % alors que le rendement du marché a été de 6,6 %. Voilà donc une deuxième raison pour motiver votre adhésion.

L'idéal est d'investir le plus tôt possible, le temps est votre meilleur allié (en matière de retraite du moins...)!

Une série de communiqués vous fera mieux connaître votre régime. Vous pouvez les consulter sur le site Web du Régime sous la rubrique « Communiqués » à l'adresse suivante :

<http://www.uquebec.ca/rrcc/information/communiques.html>. Le texte précédent a été tiré de ces communiqués.

MARIE BOUVIER  
Trésorière (SCCUQ) et représentante des chargées et chargés de cours de l'UQAM au RRCCUQ

# NOUS SOMMES CHARGÉES DE COURS À L'UNIVERSITÉ

## NOS EXPERTISES PROFESSIONNELLES ET NOS ACTIVITÉS INTELLECTUELLES ENRICHISSENT NOTRE ENSEIGNEMENT

Chers chargées et chargés de cours,

Nous sommes heureux de vous dévoiler la nouvelle campagne servant à faire connaître votre contribution au milieu universitaire québécois. Celle-ci se déclinera en plusieurs formats: affichage, vidéos, site web et page Facebook. Il s'agit d'une campagne porte-parole où nous souhaitons que vous puissiez faire part de votre expertise.

### **Comment participer à la campagne?**

C'est facile: rendez-vous au [www.chargesdecours.com](http://www.chargesdecours.com) et remplissez le formulaire pour nous dire en quoi votre expérience bonifie votre enseignement. Le site est une plateforme évolutive pour éduquer la population sur la profession de chargé de cours.

De plus, joignez-nous sur Facebook et partagez la page de la campagne avec vos amis!

Nous espérons que cette initiative aura un grand succès grâce à votre collaboration.

Marie Blais  
Vice-présidente  
FNEEQ-CSN

Claire Tremblay  
Déléguée à la coordination  
Regroupement université

[CHARGESDECOURS.COM](http://CHARGESDECOURS.COM)



JOIGNEZ-NOUS  
SUR FACEBOOK



# LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

## Comité exécutif

Guy Dufresne  
Président  
6644

Jocelyn Chamard  
Vice-président à la convention collective  
2794

Zakaria EL-Mrabet  
Vice-président aux affaires universitaires  
6741

Lorraine Interlino  
Vice-présidente aux relations intersyndicales  
3180

Bernard Dansereau  
Vice-président à l'information  
2793

Hélène Belley  
Secrétaire générale  
6876

Marie Bouvier  
Trésorière  
3050

## Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet  
2789

Langis Madgin  
4886

Jean-François Tremblay  
3536

## Comité mobilisation-intégration

Louise Gavard  
8272

Louise Samson  
2791

Anne-C. Thibault  
5609

## Secrétariat

Violaine Gasse  
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

## NOS COORDONNÉES

### Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3P8

### Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
Local A-R540

### Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

### Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

### Téléphone :

514 987-3495

### Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1922-8791  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du  
papier recyclé à 100%